

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 149 du 11 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 1er octobre 2018 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 04 avril 2019

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er octobre 2018 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 04 avril 2019

NOR A R M L 1 9 5 5 2 7 4 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Arrêté du 01 octobre 2018 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [Décret N° 2004-941 du 03 septembre 2004 relatif à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires occupant certains postes.](#) ;
Vu [Arrêté du 03 septembre 2004 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires en service au ministère de la défense.](#) ;
Vu la décision du 3 septembre 2018 (A) portant délégation de signature (état-major de l'armée de l'air) ,

Arrête :

[L'arrêté du 1^{er} octobre 2018](#) est modifié comme suit :

Art. 1er. Les annexes I. et II. sont remplacées par les annexes I. et II. ci-jointes.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Alain FERRAN.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 204 du 5 septembre 2018, texte n° 21.

ANNEXES

ANNEXE I.
UNITÉS DOMAINE FONCTIONNEL AIR.

[Unités domaine fonctionnel air.](#)

ANNEXE II.
UNITÉS HORS DOMAINE FONCTIONNEL AIR.

[Unités hors domaine fonctionnel air.](#)